

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2008

L'an deux mille huit et le quinze mars à dix heures.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 mars 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel AMIEL, Maire de la commune.

PRESENTS :

Mmes SLISSA Monique, MARTIN Annie, MONTI Martine, NELIAS Mireille, ROCCI Pascale, MEPPI Francette, GARNIER Eliane, AUREILLE Aline, MARRON Danielle, FIGUIERE Janine, FABRE-MONTON Nathalie, CHAVE-HAMEL Sophie, TCHELEKIAN Caroline, CHEIFFAUD Geneviève, HUET Anna.

MM. BUCCI Dominique, BALZANO André-Vincent, GARCIA Daniel, TONARELLI Pierre, CHAUVOT Bernard, MAZIER Pierre, BASTARD Robert, PATOT Gérard, VEGA Fabrice, DONCKERS Sylvain, LONG Didier, BORDE Jean-Marc, BOUCHET Grégory, POUSSEL Gilbert, ROMERA Robert, BARONI Serge.

EXCUSES :

Mme RODRIGUEZ Jocelyne

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame TCHELEKIAN Caroline, ayant réuni la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	32
Nombre de pouvoirs	:	1

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

60x08

DÉPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE :

Communes de 3 500 habitants
et plus

ARRONDISSEMENT

PENNES MIRABEAU

Élection du maire et des adjoints

AIX-EN-PROVENCE

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil municipal

Trente Trois (33)

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Nombre de conseillers en exercice

Trente Trois (33)

L'an deux mille HUIT, le QUINZE du mois de MARS à **DIX heures 10 minutes**, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune des PENNES MIRABEAU

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

1 AMIEL Michel	18 MARRON Danielle
2 SLISSA Monique	19 VEGA Fabrice
3 BUCCI Dominique	20 FIGUIERE Janine
4 MARTIN Annie	21 DONCKERS Sylvain
5 BALZANO André-Vincent	22 FABRE-MONTON Nathalie
6 MONTI Martine	23 LONG Didier
7 GARCIA Daniel	24
8 NELIAS Mireille	25 BORDE Jean-Marc
9 TONARELLI Pierre	26 CHAVE-HAMEL Sophie
10 ROCCI Pascale	27 BOUCHET Gregory
11 CHAUVOT Bernard	28 TCHELEKIAN Caroline
12 MEPPI Francette	29 POUSSEL Gilbert
13 MAZIER Pierre	30 CHEIFFAUD Geneviève
14 GARNIER Eliane	31 ROMERA Robert
15 BASTARD Robert	32 BARONI Serge
16 AUREILLE Aline	33 HUET Anna
17 PATOT Gérard	

Absents ¹ : **RODRIGUEZ Jocelyne excusée pouvoir Mme SLISSA**.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de **M AMIEL Michel**..... Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme TCHELEKIAN Caroline..... a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **Trente deux**..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs au moins : MM **TCHALEKIAN Caroline - HUET Anna** et **CHEIFFAUD Geneviève**

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **zéro**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **trente trois**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... **un**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... **trente deux**
- e. Majorité absolue ⁴ **dix sept**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AMIEL Michel	32	Trente deux
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁴ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵ Supprimer les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶ Supprimer le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M AMIEL Michel..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de **M AMIEL Michel**..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de **neuf**..... adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **neuf**..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **neuf**..... le nombre des adjoints au maire.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de **cinq** minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'**une** liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **zéro**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **trente trois**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... **deux**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]..... **trente un**
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ **seize**

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste SLISSA Monique	31	Trente un
Liste.....
Liste.....
Liste.....
Liste.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c].....
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste.....
Liste.....
Liste.....
Liste.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

⁷ Supprimer les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Supprimer le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

DÉPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT
AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE :

PENNES MIRABEAU

Communes de 3 500
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

Trente Trois (33)

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
maire	M	AMIEL Michel.....	03/07/54	15 mars 2008	6611
Premier adjoint	Mme	SLISSA Monique.....	03/05/50	15 mars 2008	6611
Second adjoint	M	BUCCI Dominique.....	25/09/49	15 mars 2008...	6611
Troisième adjoint	Mme	ROCCI Pascale.....	12/07/63	15 mars 2008...	6611
Quatrième adjoint	Mme	MONTI Martine.....	20/05/53	15 mars 2008...	6611
Cinquième adjoint	M	BALZANO André-Vincent.....	05/12/52	15 mars 2008	6611
Sixième adjoint	Mme	NELIAS Mireille.....	20/11/56	15 mars 2008...	6611
Septième adjoint	Mme	MARTIN Annie.....	02/10/43	15 mars 2008...	6611
Huitième adjoint	M	GARCIA Daniel.....	11/08/50	15 mars 2008...	6611
Neuvième adjoint	M	TONARELLI Pierre.....	16/12/50	15 mars 2008...	6611
Conseiller Municipal	M	BASTARD Robert.....	02/09/39	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	MAZIER Pierre.....	24/10/40	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	FIGUIERE Janine.....	08/05/43	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	PATOT Gérard.....	29/04/46	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	MARRON Danielle.....	09/09/47	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	MEPPI Francette.....	22/07/49	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	CHAUVOT Bernard.....	28/05/50	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	GARNIER Eliane.....	30/08/55	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	BORDE Jean-Marc.....	03/02/59	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	RODRIGUEZ Jocelyne.....	13/02/60	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	AUREILLE Aline.....	21/06/64	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	FABRE-MONTON Nathalie	20/02/66	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	LONG Didier.....	18/03/69	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	VEGA Fabrice.....	17/07/75	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	HAMEL-CHAVE Sophie.....	28/04/76	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	DONCKERS Sylvain.....	28/01/78	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	M	BOUCHET Grégory.....	28/03/79	15 mars 2008	6611
Conseiller Municipal	Mme	TCHALEKIAN Caroline.....	21/05/79	15 mars 2008	6611

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

